



DÉCISION

du **- 6 MAR. 2024**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 16 janvier 2024

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 16 janvier 2024, portant sur:

un crédit de 270 000 francs destiné au financement du système d'information et de l'équipement du Conseil municipal pour la législature 2025-2030

est approuvée.

Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO

V I L L E D E
G E N È V E



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1571 IV
SÉANCE DU 16 JANVIER 2024

**Crédit de 270 000 francs destiné à financer le système d'information
et l'équipement du Conseil municipal pour la législature 2025-2030
(PR-1571 IV)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 66 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 270 000 francs destinés à financer le système d'information et l'équipement du Conseil municipal pour la législature 2025-2030.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 270 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner le matériel et les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Certifié conforme :

La Secrétaire :


Yasmine Menétrey

Le Président:


Pierre de Boccard